

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOYERS-MISSY

Séance du 11 janvier 2016

Réunion du Conseil Municipal en date du onze janvier deux mil seize à 20 heures 30, convocation en date du 04 janvier 2016. Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Noyers-Missy, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy

Membres présents : M. Jacky GODARD. M. Louis HEURTAUX. Mme Chantal GRAINDORGE. M. Maurice ROUSSEAU. Mme Michèle FERRON. Mme Monique CHARLES. M. Michel LE MASLE. Mme Pascale LOBREAU. M. Freddy DIARD. Mme Christelle LECAPITAINE. M. Sébastien HARASSE. Mme Delphine PIHERY. Mme Céline GUILLEMOT. M. Fabien GODET. Mme Séverine MALHERBE .Mme Josiane LECUYER. MM. Philippe PELLETIER. Mme Elisabeth SCHNEIDER. MM. Frédéric DAVID. Jérôme RAVACHE. Mmes Sandrine LAURENT. Sylvie MARIE. Pascale MARIE. Isabelle LAMOTTE. MM. Jacques HERVIEU. Erick GALLIER. Antony SECOUE. Alain BILLARD. M. Christian VENGEONS
Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES

Avec l'accord unanime du Conseil Municipal, 2 points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Autorisation permanente de poursuite
- Convention utilisation du service remplacement

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL Lecture de l'arrêté du Préfet

Après avoir été installés par Monsieur GODARD Jacky, Maire de Noyers Bocage, les conseillers présents : M. Jacky GODARD. M. Louis HEURTAUX. Mme Chantal GRAINDORGE. M. Maurice ROUSSEAU. Mme Michèle FERRON. Mme Monique CHARLES. M. Michel LE MASLE. Mme Pascale LOBREAU. M. Freddy DIARD. Mme Christelle LECAPITAINE. M. Sébastien HARASSE. Mme Delphine PIHERY. Mme Céline GUILLEMOT. M. Fabien GODET. Mme Séverine MALHERBE. Mme Josiane LECUYER. MM. Philippe PELLETIER. Mme Elisabeth SCHNEIDER. MM. Frédéric DAVID. Jérôme RAVACHE. Mmes Sandrine LAURENT. Sylvie MARIE. Pascale MARIE. Isabelle LAMOTTE. MM. Jacques HERVIEU. Erick GALLIER. Antony SECOUE. Alain BILLARD. M. Christian VENGEONS.

Et après la lecture de l'arrêté préfectoral du 09 Décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de NOYERS-MISSY par Monsieur VENGEONS Christian, Maire de MISSY, ont été invités à procéder à l'élection du maire de la nouvelle commune

ELECTION DU MAIRE

Délibération n° 2016-01-1

Après avoir rappelé les conditions de l'élection du maire (article L 2122-4 du CGCT), Monsieur ROUSSEAU Maurice, doyen d'âge du nouveau conseil a invité tour à tour les 29 conseillers à voter après avoir constitué le bureau avec pour assesseurs Mme Sandrine LAURENT et Mme Séverine MALHERBE.

Monsieur GODARD Jacky, seul candidat, a été élu à la majorité dès le premier tour de scrutin avec 27 voix et 2 bulletins blancs.

Monsieur GODARD Jacky est maire de la nouvelle commune de NOYERS-MISSY, et comme la loi l'autorise, reste maire délégué de NOYERS BOCAGE, Monsieur VENGEONS Christian restant maire délégué de MISSY et devenant de droit le 1^{er} maire adjoint de NOYERS-MISSY.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération 2016-01-2

Le discours de remerciements du maire nouvellement élu terminé, Monsieur GODARD rappelle qu'en application des articles L 2122-1- et L 2122-2 du CGT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 9.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité et à main levée d'en désigner 5.

ELECTION DES ADJOINTS

Délibération 2016-01-3

Après avoir rappelé que conformément aux dispositions spécifiques de l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints dans les communes de 1000 habitants et plus sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, sachant que la liste doit respecter la parité ; le Conseil Municipal a procédé au vote des 5 adjoints. La liste unique présentée et constituée de :

M. HEURTAUX Louis

Mme LECUYER Josiane

M. ROUSSEAU Maurice

Mme GRAINDORGE Chantal

M. PELLETIER Philippe

a été élue avec 27 voix et 2 bulletins blancs dès le premier tour de scrutin.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délibération 2016-01-4

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 – art 126 et 127, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur le Maire, les délégations suivantes pour la durée du mandat à savoir :

1° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au «a) » de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du « c) » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DES ADJOINTS
Délibération 2016-01-5

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18 et L 2122-18-1 et L 2122-23.

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un arrêté précisant la nature de la délégation de fonction et de signature de chacun des adjoints sera établi ainsi :

- Monsieur Christian VENGEONS exercera les fonctions liées à la gestion du personnel et au budget communal,
- Monsieur Louis HEURTAUX celles liées au budget communal et au service assainissement collectif et non collectif,
- Madame Josiane LECUYER celles liées aux affaires scolaires, à la communication, à l'information et à l'animation communale,
- Messieurs Maurice ROUSSEAU et Philippe PELLETIER celles liées à l'urbanisme l'environnement et les bâtiments communaux (+ organisation générale du travail des agents techniques pour M. PELLETIER),
- Madame Chantal GRAINDORGE celles liées à la communication, à l'information et à l'animation communale.

DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS
Délibération 2016-01-6

- Maire et maire délégué.
Après avoir rappelé les conditions d'attribution des indemnités des élus et précisé les dispositions de la loi 2015-366 du 31 Mars 2015 qui complètent le statut de l'élu entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 à savoir que le taux de l'indemnité de fonction allouée aux maires de toutes les communes, sauf pour les communes de + 1000 habitants sous réserve d'une délibération, sera désormais fixé automatiquement à son taux maximum.
La commune de NOYERS-MISSY étant située dans la strate des 1 000 hab. à 3 499 hab., ce taux est de 43 % de l'indice 1015.
M. GODARD et M. VENGEONS étant actuellement indemnisés respectivement sur la base de 35 % et de 31 %, et n'ayant pas souhaité d'évolution, ont été maintenus à ces taux.
- Adjoints.
Le taux maximum de l'indemnité des adjoints est de 16.5 % du même indice 1015.
La création de la nouvelle commune a entraîné la dissolution des 2 syndicats existants : le syndicat intercommunal scolaire et le syndicat à vocation unique d'assainissement collectif du Cours d'Ô, et en conséquence la suppression de l'indemnité liée à l'exercice de leur présidence sans pour autant diminuer la charge de travail des adjoints en responsabilité de ces secteurs.
Dans un tel cas, la loi autorisant le dépassement du taux de ces indemnités mais uniquement dans la limite de l'enveloppe globale calculée pour tous les adjoints, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le taux de :
 - . 13 % pour 3 adjoints : Mme GRAINDORGE, MM ROUSSEAU et PELLETIER
 - . 21 % pour 2 adjoints : Mme LECUYER, M. HEURTAUX

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
Délibération 2016-01-7

Conformément à la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle et à l'article L 5211-6-2 3^{ème} alinéa du C.G.C.T, la commune de Noyers-Missy dispose de 5 représentants à la communauté de commune de Villers Bocage Intercom. Le maire propose de reconduire les cinq délégués communautaires :

M. Jacky GODARD
M. Christian VENGEONS
M. Fabien GODET
M. Anthony SECOUE
Mme Pascale LOBREAU

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES
Délibération 2016-01-8

COMMISSIONS	ATTRIBUTIONS	Nom des Conseillers
<p>Affaires Scolaires</p> <p>Animation : Josiane LECUYER</p>	<p>Services Périscolaires (Garderie, Cantine, Activités périscolaires) Gestion du personnel rattaché Relations avec les enseignants, les parents et les enfants. Gestion des transports scolaires Relation avec les institutions Suivi du budget</p>	<p>M. L. HEURTAUX Mme C. LECAPITAINE M. M. LE MASLE Mme D. PIHERY M. A. BILLARD Mme I. LAMOTTE Mme S. LAURENT Mme S. MARIE M. A. SECOUE Mme S. MALHERBE Mme C. GUILLEMOT</p>
<p>Urbanisme, Environnement, Bâtiments.</p> <p>Animation : Maurice ROUSSEAU Philippe PELLETIER</p>	<p>P.L.U. Permis d'Aménager. Constructions : P.C., D.P., C.U. Cours d'eau Entretien des bâtiments communaux (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes, Médiathèque, Eglise, Locaux techniques, Abris bus....). Entretien des voiries (routes, chemins), du terrain de football, d'évolution V.T.T. et des cimetières. Organisation générale du travail des employés aux services techniques, déchetterie.</p>	<p>M. M. ROUSSEAU Mme C. GRAINDORGE M. J. GODARD Mme M. FERRON M. F. DIARD M. P. PELLETIER M. A. BILLARD M. F. DAVID M. E. GALLIER M. J. HERVIEU Mme P. MARIE M. A. SECOUE</p>

<p>Assainissement Collectif et A.N.C. Animation : Louis HEURTAUX Christian VENGEONS</p>	<p>Gestion et investissement des équipements d'assainissement collectif. Fonctionnement de la station et du réseau. Relation avec les usagers. Suivi du budget annexe Plan de Zonage. Gestion du réseau d'eaux pluviales Dispositif de lutte contre l'incendie</p>	<p>M. M. ROUSSEAU M. F. DAVID M. P. PELLETIER M. C. VENGEONS M. J. GODARD M. L. HEURTAUX M. E. GALLIER M. M. LE MASLE M. S. HARASSE Mme E. SCHNEIDER M. J. HERVIEU</p>
<p>Budget. Animation : Louis HEURTAUX</p>	<p>Préparation et élaboration du budget. Suivi et contrôle des dépenses et des recettes. Orientations budgétaires.</p>	<p>Mme M. CHARLES M. J. GODARD Mme C. GRAINDORGE Mme C. GUILLEMOT Mme S. LAURENT M. F. DAVID Mme I. LAMOTTE M. P. PELLETIER M. J. RAVACHE M. A. SECOUE M. C. VENGEONS Mme J. LECUYER</p>
<p>Appel d'Offre Animation : Jacky GODARD</p>	<p>Titulaires : M. L HEURTAUX Mme I. SCHNEIDER M. P. PELLETIER</p>	<p>Suppléants : M. M. ROUSSEAU M. C. VENGEONS Mme C. GRAINDORGE</p>
<p>Communication, Information, Vie Communale, Animations, Associations. Animation : Chantal GRAINDORGE Animation : Josiane LECUYER</p>	<p>Bulletin d'information annuel. Site internet. Relation avec la presse. Panneaux d'affichages. Programmation et organisation des manifestations de la commune. Relations avec les associations Médiathèque Salle des Fêtes Cimetières</p>	<p>M. F. DIARD Mme M. CHARLES Mme M. FERRON Mme C. GRAINDORGE Mme C. GUILLEMOT M. J. RAVACHE Mme S. MARIE M. A. BILLARD Mme P. MARIE Mme C. LECAPITAINE Mme D. PIHERY M. F. GODET Mme S. MALHERBE</p>
<p>Personnel Animation : Christian VENGEONS</p>	<p>Elaboration du tableau du personnel : Fiche de poste Suivi des carrières Entretien annuel Plan de Formation Document unique Secrétariat Mairie</p>	<p>Mme J. LECUYER Mme C. GRAINDORGE M. E. GALLIER Mme P. LOBREAU M. P. PELLETIER Mme C. LECAPITAINE</p>

C.C.A.S.	Le Centre Communal d'Action Sociale a vocation à instruire les demandes d'aide sociale et à orienter vers les autorités compétentes (Département). Le conseil désigne 4 membres au Conseil d'administration, 4 autres membres sont désignés hors conseil.	PARTICIPANTS Elus-Conseil Mme M. CHARLES Mme M. FERRON Mme P. LOBREAU M. A. BILLARD Mme S. LAURENT Mme S. MARIE	PARTICIPANTS Hors Conseil Mme B. FORET M. T. PROUX M. H. ROBILLARD M. J. LEHOUELLEUR Mme L. PIHEN Mme C. TROCME
-----------------	--	---	---

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2016-01-9

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale & Syndicats	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Villers-Bocage Intercom	M. J. GODARD M. F. GODET M. A. SECOUE M. C. VENGEONS Mme P. LOBREAU	
Syndicat C.E.G. Villers Bocage	Mme S. LAURENT Mme I. LAMOTTE Mme S. MALHERBE Mme P. LOBREAU	M. A. BILLARD M. J. RAVACHE Mme C. GUILLEMOT M. L. HEURTAUX
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (Bougy, Gavrus, Missy, Noyers- Bocage)	M. M. ROUSSEAU Mme C. GRAINDORGE M. P. PELLETIER M. J. HERVIEU	Mme M. CHARLES M. F. DIARD M. E. GALLIER M. J. RAVACHE
Associations d'Aide à Domicile		
A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural	Mme P. MARIE Mme M. FERRON	
S.I.A.D. Service Infirmier à Domicile	M. A. BILLARD	

Le Conseil approuve à l'unanimité.

DELIBERATION CREATION REGIE MEDIATHEQUE**Délibération n° 2016 01-10**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : abonnements, photocopies de documents,..., localisée à la bibliothèque municipale pour un montant maximum d'encaisse fixé à 300 € et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès du trésorier.

DELIBERATION CREATION REGIE SCOLAIRE**Délibération n° 2016 01-11**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes concernant les affaires scolaires pour l'encaissement des produits suivants : animations, manifestations, pour un montant maximum d'encaisse fixé à 300 € et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès du trésorier.

DELIBERATION OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT**Délibération n° 2016 01-12**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 des 2 communes historiques (Noyers Bocage et Missy), du syndicat à vocation unique d'assainissement collectif du cours d'Ô et du syndicat intercommunal scolaire Noyers-Missy. Cette somme permettra notamment la continuité de l'engagement des programmes de travaux et le règlement de la facture Costil d'un montant de 4 980 € TTC.

DELIBERATION PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE NOTAIRE SERVITUDE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES.**Délibération n° 2016 01-13**

Dans le cadre du programme d'assainissement collectif sur Noyers Bocage et Missy, des branchements individuels ont nécessité la mise en place de servitudes.

Un acte notarié dont le coût est estimé à 720 € HT sera rédigé par Maître DAON, Notaire à Noyers Bocage pour chacune d'entre elles.

Dans un souci d'équité pour les habitations concernées par rapport à l'ensemble des branchements individuels, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre en charge les frais des actes notariés correspondant à ces servitudes. 16 actes seront ainsi établis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 du budget annexe assainissement et Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces actes.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN CADASTRE C 728 COMMUNE DELEGUEE MISSY**Délibération n° 2016 01-14**

M. Christian VENGEONS présente au Conseil le projet de créer une voie douce sécurisée longeant la Route Départementale 174 reliant les Bas Monceaux au Bourg de Missy.

Pour réaliser ce projet, des acquisitions foncières sont nécessaires le long de la R.D.174.

Une grande partie de ces acquisitions sont réalisées ou en cours de réalisation.

Des contacts ont été pris avec le propriétaire (Mme VIBET) de la parcelle cadastrée C 728 d'une superficie de 2762 m² située au bord de la R.D.174. Le propriétaire a donné son

accord pour vendre à la commune cette parcelle pour un montant net vendeur de 2000 €uros. Les frais d'acte seront à la charge de la commune ainsi que la pose d'une clôture avec cinq rangs de fil barbelé.

Le budget 2015 de la commune de Missy avait inscrit cette dépense en investissement au compte 2111, somme qui sera dans les restes à réaliser du budget 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les actes afférents à cet achat de terrain.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 18 DECEMBRE 2015

Ce point de l'ordre du jour a été reporté à la séance du 08 février prochain.

DELIBERATION ANNULATION RESERVATION SALLE DES FETES

Délibération n° 2016 01-15

La salle des fêtes de Noyers Bocage ayant été réservée pour une manifestation initialement prévue le 11 juin 2016 et qui n'aura pas lieu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser les arrhes d'un montant de 36 €.

Les crédits seront prévus au BP 2016.

DELIBERATION AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Délibération n° 2016 01-16

Conformément à l'article R 1617-24 du CGT, le conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une autorisation permanente de poursuite à Mme la Trésorière de Villers Bocage, afin qu'elle puisse effectuer toutes diligences nécessaires au recouvrement forcé des créances de la collectivité sans solliciter son autorisation préalable.

DELIBERATION CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION

Délibération n° 2016 01-17

Les 2 communes historiques (Noyers Bocage et Missy) ont signé séparément au cours du dernier trimestre 2015 une convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires du Centre de Gestion, valable du 01.01.2016 au 31.12.2021. Le Conseil Municipal, afin de se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral de fusion, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la même convention au nom de NOYERS-MISSY.

QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER DES REUNIONS DE CONSEIL 2016

Lundi 08 Février 2016	20 h 30	Lundi 09 Mai 2016	20 h 30
Lundi 14 Mars 2016	20 h 30	Lundi 13 Juin 2016	20 h 30
Lundi 11 Avril 2016	20 h 30	Lundi 11 Juillet 2016	20 h 30

CALENDRIER DES COMMISSIONS

Commission Scolaire	Lundi 25 janvier 2016	20 h 30
Commission assainissement	Lundi 01 février 2016	20 h 30

Commission Urbanisme	Samedi 16 janvier 2016	11 h 00
Commission Budget	Mardi 26 janvier 2016	17 h 30
Commission Personnel	Vendredi 22 janvier 2016	17 h 30

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

Conférence des maires SCOT : le jeudi 21 janvier 2016 à 18 heures à Villers Bocage

Vœux Villers Bocage Intercom : le jeudi 28 janvier 2016 à 18 heures à Villers Bocage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 30.